**Zeitschrift:** Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des

sages-femmes

**Herausgeber:** Schweizerischer Hebammenverband

**Band:** 120 (2022)

**Heft:** 12

Rubrik: En bref

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



### Femmes immigrées et médias sociaux dans la période périnatale



#### Droit pénal en matière sexuelle: où en est la Suisse?

Les résultats de cette étude ethnographique menée en Suisse (Haute école de santé Vaud – Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, Université de Lausanne) viennent de paraître dans la revue Women and Birth. Elle analyse comment les femmes immigrées vivent l'information sur la période périnatale sur les médias numériques, et discute de la façon dont les professionnel·le·s de la santé et de l'aide sociale perçoivent les expériences de ces femmes.

L'étude montre que les femmes immigrées forment un groupe social diversifié, et qu'elles utilisent par conséquent un éventail de médias sociaux pour trouver des informations sur la période périnatale, en fonction de leurs compétences linguistiques et numériques. De manière réflexive, elles s'attendent à ce que les informations trouvées en ligne soient de qualité inégale et valorisent les informations fournies par les professionnel·le·s. Elles adaptent leurs pratiques à leur expérience et peuvent éviter les médias qui les affectent négativement. Leur expérience des médias numériques reflète l'expérience périnatale globale, ce qui fournit des indices aux soignant·e·s. Les professionnel·le·s s'inquiètent des situations difficiles dans lesquelles vivent certaines femmes immigrées et soulignent que les portails numériques constituent des obstacles aux services. Les professionnel·le·s sont susceptibles de négliger l'utilisation des médias numériques par les femmes immigrées et leurs besoins de conseils.

Conclusions des auteures: les femmes immigrées utilisent les médias numériques pour trouver des informations sur la période périnatale afin de se préparer à la naissance et au post-partum. Pour ce faire, elles s'appuient sur des capacités inégales et ont besoin d'informations traduites et d'un soutien holistique centré sur la femme.

Etude: Perrenoud, P., Kaechab, C. & Chautems, C. (2022). Immigrant women looking for information about the perinatal period on digital media: A qualitative study. Women and Birth; octobre. https://doi.org/10.1016/j.wombi.2022.10.003

Au printemps dernier, le Conseil fédéral et le Conseil des Etats s'étaient prononcés en faveur d'une solution «Non c'est non» dans le droit pénal en matière sexuelle. Fin octobre, c'est la solution «Seul un oui est un oui» qui a été plébiscitée par une majorité de la commission juridique du Conseil national. En se prononçant en faveur d'une définition progressiste du viol, elle répond à une demande centrale des personnes victimes de violences sexuelles. Le principe du consentement est déjà inscrit dans la loi de plus de quatorze États européens: la Belgique, le Royaume-Uni, le Luxembourg, l'Islande, Malte, la Suède, la Grèce, Chypre, le Danemark, la Slovénie, l'Irlande, la Croatie, la Finlande et l'Espagne. Ces deux derniers pays ont introduit le «Seul un oui est un oui» cette année. Les Pays-Bas sont également en train de mettre en place des réformes allant dans ce sens. L'adaptation de la définition pénale du viol fait par ailleurs partie des quelque 70 recommandations publiées par le comité compétent de l'Organisation des nations unies (ONU), relatives à l'application en Suisse de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Amnesty Suisse appelle maintenant le Conseil national à adopter la solution «Seul un oui est un oui» dès la session d'hiver. Une pétition lancée par Amnesty, signée par plus de 40 000 personnes et soutenue par 40 organisations dont la Fédération suisse des sagesfemmes, appelle le Parlement à inscrire la solution du consentement dans le code pénal. Sources: Amnesty, 30 octobre, www.amnesty.ch et 21 novembre, www.amnesty.ch; Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 31 octobre, www.ebg.admin.ch



#### Appel à participation: étude sur les professionnel·le·s de santé

Mené par Unisanté et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, le projet SCOHPICA (Swiss COhort of Health Professionals and Informal CAregivers) donne la parole aux professionnel·le·s de santé et aux proches aidant·e·s.

Le suivi sur plusieurs années et dans toute la Suisse permettra de mieux comprendre les trajectoires individuelles, et de mesurer le bien-être des professionnel·le·s et des proches aidant·e·s tout en identifiant les causes de variations. SCOHPICA permettra également d'identifier les conditions optimales pour une pratique professionnelle et un accompagnement de proches aidant·e·s de qualité. La FSSF appelle chaleureusement ses membres à prendre part à cette cohorte!



Partager son expérience et contribuer à ce projet d'utilité publique sur www.scohpica.ch

12/2022 Obstetrica







# Deux figures infirmières de l'ASI reçoivent des prix internationaux

La présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) Sophie Ley et sa secrétaire générale Yvonne Ribi ont été récompensées par des distinctions internationales pour leur engagement politique en faveur des soins infirmiers et de la protection du système de santé. Sophie Ley et Yvonne Ribi ont reçu le prix des Héroïnes de la santé, en marge du Sommet mondial de la santé 2022 à Berlin. De plus, la présidente de l'ASI a recu à Ottawa le prix Reconnaissance du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone.

Source: Communiqué de presse de l'Association suisse des infirmières et infirmiers du 18 octobre, www.sbk.ch



# Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

Les conséquences du décès d'un parent peu après la naissance d'un enfant sont tragiques pour la famille et pour le nouveau-né. Assurer la prise en charge du nouveau-né durant les premiers mois de sa vie et placer son intérêt au centre des préoccupations est une priorité selon le Conseil fédéral. Lors de sa séance du 26 octobre, il a donné son avis sur le projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et s'est prononcé en faveur d'un congé de 16 semaines au total pour le parent survivant.

Le projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national doit maintenant être traité par le Parlement.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 26 octobre, www.admin.ch



## COVID et santé reproductive: actualité scientifique

D'après une étude réalisée en Suisse (Pomar et al., 2022) sur l'impact du COVID-19 sur le nombre de naissance dans 24 pays européens, janvier 2021 a été le seul mois présentant une différence significative en matière de naissances vivantes. Une baisse de 14,1% a été observée par rapport au nombre moyen de naissances vivantes en janvier 2018 et 2019. Au niveau national, cette baisse a été observée 9 à 10 mois après les pics épidémiques dans 13 pays. La durée des confinements est la variable qui a été le plus fortement associée à cette baisse, alors que les revenus plus élevés par habitant pourraient être un facteur limitant cette baisse. Un rebond des naissances par rapport aux années précédentes s'est produit en mars 2021 dans 13 pays.

Par ailleurs, selon swissmedic, une évolution du taux de natalité a aussi été constatée au début de la campagne de vaccination dans quelques pays. L'institut suisse des produits thérapeutiques a également reçu des questions de particuliers et de médias concernant un possible lien entre la vaccination contre le COVID-19 et la fertilité, et a publié fin septembre une «Analyse de la relation entre fertilité et vaccination contre le COVID-19». Ainsi, d'un point de vue scientifique, aucune donnée provenant de publications dans la littérature spécialisée ou issue de la surveillance mondiale du marché n'indique que des vaccins basés sur la technologie de l'ARN messager (ARNm) pourraient nuire à la fertilité humaine. Swissmedic n'a pas non plus enregistré de signaux de sécurité concernant cet aspect en Suisse. Toutefois, certaines études montrent que la fertilité masculine peut être temporairement

Toutefois, certaines études montrent que la fertilité masculine peut être temporairement réduite non pas par la vaccination, mais par une infection au COVID-19.

Etude: Pomar, L., Favre, G., de Labrusse, C., Contier, A., Boulvain, M. & Baud, D. (2022). Impact of the first wave of the COVID-19 pandemic on birth rates in Europe: a time series analysis in 24 countries. *Human Reproduction*; octobre. https://doi.org/10.1093/humrep/deac215

Pour en savoir plus: swissmedic, 30 septembre, www.swissmedic.ch